

Notice individuelle

ATTENTION :

Les renseignements énoncés par chaque candidat dans sa notice individuelle (Nom, Prénom, numéro de licence, numéro de club et Comité d'appartenance à l'exclusion de toutes autres données personnelles) **pourront être disponibles et consultés sur le site « Ffessm.fr »** dans le cadre des élections d'avril 2022.

Par ailleurs, les notices individuelles doivent être jointes à la liste candidate. Cette notice doit donc, dans un premier temps, être adressée au candidat à la présidence figurant en tête de la liste sur laquelle vous figurez. En effet, afin de répondre aux exigences de l'Art. III.2.2 du règlement intérieur, « *La liste doit être accompagnée des notices individuelles de ses membres ... Il appartient à la tête de liste, candidat à la Présidence, de s'assurer, dans les délais, de la réception de sa liste par le siège national* ».

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES LISTES CANDIDATES : 23 février 2022

M / Mme/ Melle Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. perso :

Portable :

Tél. pro :

Adresse électronique :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° de licence 2021/2022 :

Nom du club affilié :

N° de club :

Date de la première licence :

Comité régional d'appartenance :

Profession :

Etes vous salarié, dirigeant, propriétaire ou exploitant d'une Structure Commerciale Agréée par la Ffessm ou d'un organisme qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou plusieurs activités fédérales, contribue au développement d'une ou plusieurs de celles-ci ? : Oui : Non :

CV fédéral (activités, responsabilités, niveaux techniques, palmarès, médailles, parution d'articles ou ouvrages...) :

-
-
-
-
-
-

J'atteste que ma candidature ne présente aucune incompatibilité telle définie à l'article 16 des statuts nationaux.

Fait à, le

Nom, prénom et signature du candidat